



## Certains se gavent, d'autres en bavent !

Il est temps de se bouger et de construire le rapport de force qu'il nous faut pour faire aboutir nos revendications.

Pas une seule journée ne passe sans entendre parler du coût du travail qu'il serait nécessaire de baisser d'après tous les spécialistes qui occupent l'espace médiatique. Le gouvernement vient de dévoiler son plan : de nouveaux cadeaux au patronat, sans aucune contrepartie. Une TVA antisociale avant les élections est devenue socialiste, Sarko en a rêvé, Hollande...

**Et si on parlait du coût du capital ?** Contrairement à ce que prône le patronat, ce ne sont ni le coût du travail ni la rigidité du marché du travail qui plombent la compétitivité des entreprises. Au contraire, les salariés créent les richesses, c'est le capital qui les spolie.

L'enjeu porte donc sur la répartition des richesses entre le capital et le travail. Sur 100€ de richesses produites, la ponction du capital est passée de 5% à 25% durant ces 20 dernières années.

Le fameux coût du travail n'a pas suivi la même explosion.

**L'augmentation des cotisations** (très relative, puisque depuis 1997, les cotisations "retraite" sont restées bloquées à 12 % du PIB) **a correspondu, à la très forte progression des besoins de financement de notre protection sociale** : vieillissement de la population, progrès coûteux de la médecine, augmentation du nombre de retraités (évolutions positives de la société), augmentation du nombre de chômeurs ... (évolution négative due à la désindustrialisation).

Dans l'Europe, issue du Traité de Maastricht et suivants, on nous parle uniquement du coût du travail. **A nous de d'imposer la prise en compte du coût du capital et l'avènement d'une Europe sociale.**

Déjà la mobilisation contre le traité européen annonçait cette volonté. Les mouvements du 9 octobre et du 11 octobre (retraités) puis du 23 octobre (fonction publique) ont continué de mettre en lumière le mécontentement d'une partie de la population. La grande manifestation de l'automne social que nous devons absolument réussir est celle qui aura lieu **le 14 novembre 2012 pour un Contrat Social Européen** à l'appel de la CES (Confédération Européenne des Syndicats).

Cette manifestation a un caractère exceptionnel car unitaire en France : 5 syndicats (CFDT, CGT, FSU, Solidaires et UNSA) ont signé conjointement une déclaration commune appelant à "une grande journée de mobilisation interprofessionnelle" avec pour mots d'ordre :

- o la **ferme opposition aux mesures d'austérité** qui plongent l'Europe dans la récession.
- o L'exigence d'un contrat social pour l'Europe, pour mettre fin au dumping social qui ruine les économies et met les salarié-e-s européen-ne-s en concurrence.

## Sommaire

P2 : Financement de la protection sociale, communiqué de la CGT  
P3/4 : C.E de l'UD, agenda



N° 1438 VENDREDI 9 NOVEMBRE 2012

DEPOSE LE 9 NOVEMBRE 2012

Circulaire d'informations hebdomadaires du Bureau et du Secrétariat de l'Union Départementale CGT - Directeur de publication : Julien PAULIAC - Imprimé par nos soins Maison du Peuple - 63000 Clermont-Ferrand - CPPAP 0506 S 06884 D 73 du 13 mai 2004 - ISSN n° 09920625

Le 14 novembre c'est aussi des grèves interprofessionnelles qui auront lieu en Grèce, au Portugal, en Espagne, en Italie, à Chypre, à Malte. Des grèves sectorielles seront organisées en Belgique, en France, ... Des manifestations sont prévues dans tous ces pays, mais aussi en Slovaquie, en République tchèque...

Le 14 novembre, c'est l'occasion de rassembler les salarié-e-s du privé et du public, les retraité-e-s et les privé-e-s d'emploi pour manifester leur volonté de voir apporter des réponses concrètes aux difficultés que vivent tous les travailleurs en France et en Europe. C'est aussi pour cette raison que la CGT sur le département appelle à la grève partout où cela sera possible et à Clermont-Ferrand, les modalités de la manifestation sont les suivantes : **Rassemblement à 13 H Place Delille et départ de la Manifestation à 14 H en direction de la Préfecture.** Soyons nombreux pour montrer notre détermination pour voir arriver le véritable changement

## Financement de la protection sociale

### ***Le haut conseil ne fait pas droit aux thèses du Medef sur la compétitivité***

La « note sur l'état des lieux du financement de la protection sociale en France » que le Haut Conseil du financement de la protection sociale a débattue dans sa séance du 30 octobre 2012 dresse un constat équilibré de la situation des finances sociales.

S'agissant en particulier de la question controversée de l'incidence du mode de financement de la protection sociale sur le « coût du travail », elle ne fait pas droit aux thèses du Medef, pour qui les cotisations sociales, en particulier les cotisations dites « patronales », seraient à l'origine de la dégradation de la situation économique, et en particulier des difficultés de l'industrie.

Elle montre en particulier que la compétitivité dépend de bien d'autres facteurs que le niveau des cotisations sociales, notamment le coût des matières premières et celui des facteurs de production, y compris, ainsi que le dit la CGT, le « coût du capital ». Elle souligne par ailleurs, parmi les facteurs de compétitivité « hors coûts », l'importance de la qualité de la protection sociale comme facteur d'attractivité du territoire. Au total, le document du Haut Conseil dresse un constat assez complet, précis et documenté de la situation financière de la protection sociale. Un certain nombre de constats convergent avec ceux de la CGT, même si nous ne partageons pas l'ensemble de ses analyses, comme par exemple l'appréciation des effets des exonérations de cotisations sociales sur l'emploi.

La CGT peut donc utiliser cette note de constat comme point d'appui pour étayer ses revendications en matière de financement de la protection sociale

Montreuil, le 30 octobre 2012

### **Communiqué de la CGT**

Le Premier Ministre vient d'annoncer de nouvelles mesures présentées au nom du développement industriel et de l'emploi. Alors que trois rapports publics ont souligné le manque d'évaluation de l'efficacité des aides publiques dont bénéficient déjà les entreprises :

- Le rapport du Conseil d'orientation pour l'emploi de février 2006,
- Le rapport du CESE sur la compétitivité de l'économie française d'octobre 2011,
- Le rapport de la Cour des comptes sur le financement de l'économie de juillet 2012, le Gouvernement a préféré s'en remettre au rapport d'un grand patron.

Le dispositif Ayraut est fondé sur la logique contestable et contestée de la baisse du coût du travail. La « première mesure massive, et sans précédent » consiste en un « allègement de 20 milliards d'euros du coût du travail ». Ce nouveau cadeau s'ajouterait aux 172 milliards d'aides dont bénéficient déjà les entreprises. Contrairement à ce que demande la CGT, leur efficacité en termes d'emplois et d'investissement productif n'a toujours pas été examinée sérieusement.

La CGT conteste fortement les volets essentiels de ce dispositif :

- Les ménages seraient doublement pénalisés : leur pouvoir d'achat diminuerait à cause de la hausse de la TVA (à raison de 7 milliards d'euros) et de la fiscalité écologique (3 milliards d'euros).
- La baisse des dépenses publiques se traduirait par la dégradation de la qualité des services publics et par de nouvelles pressions sur les agents de l'État, des collectivités et de la Sécurité sociale. Cette mesure risque donc de peser sur le potentiel de la croissance économique et sur

l'emploi, sur le pouvoir d'achat et la réponse aux besoins sociaux.

- Toutes les entreprises dans tous les secteurs, indépendamment de leur taille et de leur situation financière bénéficieraient des nouvelles aides, y compris celles qui engrangent des profits ou distribuent un haut niveau de dividendes à leurs actionnaires.

C'est inacceptable !

Nombre d'entreprises pourraient cumuler les exonérations de cotisations sociales actuelles à ce nouveau crédit d'impôt. Les entreprises qui paient leurs salariés entre le SMIC et 1,6 SMIC gagneraient de l'argent alors qu'elles ont déjà très largement bénéficiées d'exonérations de cotisations sociales. L'avenir de l'Industrie et de l'Emploi nécessite un nouveau mode de développement fondé sur une véritable valorisation du travail. C'est le travail qui est créateur de richesse et c'est bien le capital qui coûte cher. En trente ans, la masse salariale des entreprises a été multipliée par 3,6 alors que la somme des dividendes versés aux actionnaires a été multipliée par 20. C'est la première cause de la baisse des investissements et la désindustrialisation.

Assurer ce nouveau mode de développement nécessite de lutter contre la spéculation en mettant notamment à contribution les revenus financiers des entreprises et des particuliers.

**La CGT appelle les salariés du public et du privé à se mobiliser massivement le 14 novembre dans le cadre de la journée d'action européenne contre les politiques d'austérité en Europe et pour l'Europe sociale en participant aux manifestations unitaires qui seront organisées dans leurs départements.**

Montreuil, le 7 novembre 2012

# DEUX C.E POUR UNE ORGANISATION EN ORDRE DE MARCHÉ

Cette semaine, deux réunions de la Commission exécutive de l'UD se sont succédé :

- **La première, mardi 06 novembre**, a traité de l'actu sociale et revendicative, comprenant la mobilisation à venir du 14 novembre, les bilans de l'activité de diverses entreprises et services, la campagne TPE et la prochaine fête de l'UD.
- **La seconde, jeudi 08 novembre**, était ouverte aux secrétaires généraux de syndicats (ou à leurs représentants) et, en plus des thèmes précédemment évoqués, a permis de faire le point sur les enjeux de notre prochain congrès confédéral avec le renouvellement de la direction confédérale. Cette CE ouverte a compté une vingtaine de syndicats représentés et une quinzaine de membres de la CE de l'UD.

Ces deux CE se sont articulées pour obtenir la meilleure appropriation collective possible des enjeux internes et externes de la période.

## **Mardi 06 novembre, plusieurs décisions ont été prises :**

Concernant le financement des déplacements en cars initiés par diverses organisations de la CGT, le bureau de l'UD est mandaté pour présenter un projet d'enveloppe budgétaire plafonnée et de critères d'attribution de ces aides. Plus largement, il est recommandé aux organisations prenant ces initiatives de solliciter préalablement la solidarité de financement des syndicats et de l'UD, de façon à ne pas avoir à gérer de difficultés à posteriori.

Concernant la fête de l'UD, la CE a voté le principe d'un rendez-vous annuel, sous réserve de préfinancement.

Pour 2013, elle va solliciter tous les syndicats pour qu'ils communiquent le montant de la contribution qu'ils prévoient au préfinancement de la fête, de façon à permettre à l'assemblée générale du 22 janvier 2013, de valider cette l'édition 2013.

**Concernant le 14 novembre, il est proposé aux syndicats de prendre toutes initiatives de diffusion, déploiement et d'adresse aux salariés dès le matin, jusqu'au rassemblement à 13h00, Place Delille. Les actions revendicatives ne sont pas à écarter.**

Une autre question a été posée :

*Quelle action est menée par l'UD pour résoudre les litiges avec le syndicat régional des transports ?*

*Pourquoi l'UD n'exclut-elle pas l'ancien permanent, au motif des transgressions de nos règles, qu'on lui reproche ?*

**Réponse :** ce n'est pas dans nos prérogatives statutaires, seul le syndicat peut le faire, la fédération peut intervenir auprès du syndicat dans ce sens.

*Pourquoi l'UD ne saisit-elle pas la commission d'affiliation à ce sujet ?*

**Réponse :** ce n'est pas la fonction de cette commission confédérale, qui sert à délimiter, en cas de litige et après concertation, les champs de compétences et d'affiliation des différentes organisations.

*Pourquoi l'UD ne s'adresse-t-elle pas aux adhérents du STRATT pour les avertir de la situation ?*

**Réponse :** un premier courrier de l'Ud est déjà parti le 03 aout 2011 aux adhérents, un deuxième est en débat avec les autres UD d'Auvergne et la fédération des transports.

**Jeudi 08 novembre :**

Toujours à propos du syndicat régional des transports, les articles 24 et 25 prévoient que la CE confédérale, puis le CCN, ont compétence à traiter et régler les litiges et désaccords entre les organisations de la CGT, après concertation. Pourquoi l'UD n'a-t-elle pas fait de recours en ce sens ?

**Réponse :** dès les premiers litiges, depuis déjà plusieurs années, des échanges réguliers avec la fédération et la confédération ont eu lieu. Ils ont déjà donné des résultats et se poursuivent actuellement.

Les litiges et désaccords n'étant pas réglés, l'UD poursuit cette démarche jusqu'à aboutissement. Elle en tient les membres de la CE informés.

Nos préoccupations principales étant naturellement tournées vers l'indispensable mobilisation des salarié-e-s contre l'austérité et les reculs qui lui sont associés, l'essentiel du débat a tourné sur l'action que nous devons mener en ce sens, prenons le 14 novembre comme une journée de convergences et de coordination des luttes européennes et comme une première étape de la construction du rapport de force contre le capital !

## **AGENDA :**

- **Mardi 13 novembre à 17H00 : Commission « Fête 2013 » (réunion ouverte aux militante-e-s)**
- **Mercredi 14 novembre : mobilisation européenne Actions à Clermont-Ferrand**